

# le travail

Edition spéciale  
Saguenay  
Lac St-Jean  
Mai 1977



**Si Abitibi  
pense d'écraser  
les gars  
du Saguenay-Lac St-Jean,  
elle va frapper un noeud!**

**C'est Papajak  
qui vous le dit!**



**Parce qu'on lui permet  
de produire sa propre  
électricité Abitibi-Price  
est privilégiée par rapport  
à ses concurrents:  
\$6 millions au Québec  
\$24 millions aux Etats-Unis**

Les négociations traînent

**CELA FAIT UN AN  
QUE LES EMPLOYES  
D'ABITIBI PRICE SONT  
SANS CONVENTION**

**Abitibi essaie de baisser  
les gars de Price  
au niveau de ses autres  
usines en Ontario.  
Ca ne marchera pas.**



# "NOS MEMBRES NE VEULENT PAS PERDRE AVEC ABITIBI CE QU'ILS ONT GAGNE AVEC PRICE"



**JEAN-CLAUDE MARTEL**  
PRESIDENT,  
SYNDICAT DES EMPLOYES  
DE PRICE, ALMA

"Abitibi veut uniformiser ses conventions par le bas, parce qu'on est plus élevés que ceux des usines d'Ontario. Mais ils ne connaissent pas encore les gars de la région. On a notre forme de syndicalisme ici et il n'est pas question de laisser tomber les gains qu'on a obtenus grâce à nos luttes passées.

A Alma, nous sommes actuellement dans une situation particulière depuis que la compagnie a suspendu le vice-président du syndicat. Les travailleurs ne l'ont pas pris parce que ce gars-là ne faisait qu'appliquer une décision que nous avions prise tout le monde ensemble. C'est ça, une question de principe. L'assemblée qu'on a tenue le 22 avril a fourni une réponse éloquent à la compagnie, quand les gars ont décidé de ne pas retourner au travail et de ne pas payer les poursuites astronomiques que nous envoie la compagnie plutôt que de régler les problèmes. Il ne faut pas toucher à la fierté des travailleurs."



**ANDRE MUNGER**  
PRESIDENT,  
SYNDICAT DES EMPLOYES  
DE PRICE, JONQUIERE

"La stratégie d'Abitibi n'échappe à personne: elle veut nous baisser au niveau de ses autres usines en Ontario. Au début, on pensait qu'elle attendait les résultats chez Consol avant de faire des offres sérieuses. Maintenant, c'est Domtar à Donnacona qu'elle attend. C'est une compagnie suiveuse et son plan est de nous offrir le plus petit règlement intervenu ailleurs.

On reconnaît d'ailleurs dans le comportement de la compagnie les tactiques enseignées aux patrons dans les cours qui se sont donnés à Montréal récemment par des avocats patronaux. On a vu ça dans les journaux. Ces cours sont préparés par une compagnie de New York, l'Advanced Research Management et enseignent comment détruire la force d'un syndicat.

C'est ce qu'ils tentent de faire ici. Depuis un an qu'on négocie, tout ce qu'on a fait, c'est d'essayer de conserver ce qu'on a. On essaie de ne pas reculer, mais ça ne nous fait pas avancer."



**PAUL LESSARD**  
PRESIDENT,  
SYNDICAT DES EMPLOYES  
DE PRICE, KENOGAMI

"Au bout d'un an de négociation, tout le monde est fatigué de la situation. Pendant tout ce temps, la compagnie a tenté de venir chercher les bonnes clauses dans nos conventions, sous prétexte de vouloir clarifier les textes. Par exemple, on a passé trois semaines sur la question des repas pour définir comment on les prendrait.

Une chose est sûre, en tout cas: Avec Abitibi, on sent que le pouvoir de décision est loin de la région. Les négociateurs patronaux peuvent nous dire que c'est toujours Price qui conduit les affaires, on sent qu'ils n'ont plus de pouvoir. Leurs mandats, c'est à Toronto qu'ils vont les chercher.

Nos membres sont bien conscients qu'ils ont gagné des avantages par leurs luttes passées et ils ont été bien clairs dans les assemblées qu'on a tenues: il n'est pas question pour eux de reculer et de perdre ce qu'on a."



Ce journal, une édition spéciale de l'organe officiel de la CSN, Le Travail, a été imprimé à 30,000 exemplaires à l'imprimerie Le Réveil de Jonquière. Il est publié par la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt et il est distribué gratuitement. Il a été produit par le Service de l'information de la CSN.



# ABITIBI NE FERA PAS RECULER LES TRAVAILLEURS DE LA RÉGION

Les négociations pour le renouvellement de la convention collective de travail des 1,800 employés de Abitibi-Price des trois usines de la région durent maintenant depuis plus d'un an. Depuis le 30 avril 1976, les employés sont sans contrat de travail. La compagnie attend. La compagnie veut revenir en arrière. La compagnie provoque, comme c'est le cas à Alma où le vice-président du syndicat a été suspendu et où la direction a fermé l'usine depuis le 16 mars. La compagnie tente de provoquer la division entre les trois syndicats, mais elle n'a réussi jusqu'ici qu'à les unir davantage. Plutôt que de s'asseoir à la table de négociation et de négocier, car ça commence à être le temps, après un an, la compagnie attend le dénouement des négociations chez Domtar, à Donnacona.

## LES DROITS ACQUIS

Depuis le début des négociations, la compagnie s'attaque d'une façon systématique à tout ce que les travailleurs du papier ont pu gagner depuis les récents contrats. Elle remet en cause une série de clauses dont plusieurs n'avaient jusqu'ici fait l'objet d'aucun problème. Par exemple, depuis 1959, quatre articles de la convention collective fixent les règles à suivre dans les cas où s'applique l'ancienneté: embauchage, mouvements de main d'oeuvre, promotion, mutations, etc. Aucun grief n'a jamais été porté sur ces articles qui, en 18 ans, n'ont causé aucun problème. Mais cette année, la compagnie veut les refaire au complet.

## RETROACTIVITE

La rétroactivité s'applique depuis longtemps sur tous les articles qui ont une incidence monétaires, comme, par exemple, les vacances. Aujourd'hui, la compagnie veut restreindre la rétroactivité aux seuls salaires; et encore, elle pose comme condition qu'il n'y ait pas de grève.

## INDEXATION

En 1974, les travailleurs du papier ont négocié une des meilleures clauses d'indexation des salaires, pour préserver leur pouvoir d'achat face à l'inflation. A la Donohue de Clermont, à Kruger, à la Consol, les conventions collectives ont été signées et les travailleurs ont conservé cette clause. Abitibi refuse à ses travailleurs toute clause d'indexation

## INDEMNITES DE LICENCIEMENTS

Si une usine est fermée pour une période de plus de six semaines, la convention prévoit une indemnité de licenciement qui protège le travailleur. Un grief d'une valeur de \$1,500,000 a d'ailleurs été porté à Kénogami sur cette clause. La compagnie exige du syndicat qu'il retire cette clause.

Comme on peut le constater, la compagnie vise clairement un objectif: ramener les travailleurs du papier de la région au niveau de ses autres employés en Ontario.

Les travailleurs de la région n'ont pas du tout l'intention de reculer.



**"Vous en avez trop, on va vous en enlever"**

"L'objectif de la compagnie Abitibi est clair," déclare le négociateur de la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt (CSN) Henri Vachon, qui négocie pour les trois syndicats de Jonquière, Kénogami et Alma.

Dès le début des négociations, le négociateur de la compagnie déclarait: "Vous en avez trop obtenu dans le passé; cette année, on va aller vous en chercher."

Selon Henri Vachon, la compagnie Abitibi devra comprendre une chose: "elle ne fera reculer personne au Saguenay Lac St-Jean. Si les travailleurs de Price ont de meilleures conditions de travail que les employés d'Abitibi en Ontario parce qu'ils ont lutté pour, ils n'ont pas l'intention de descendre au niveau des usines Abitibi. On va garder ce qu'on a, puis l'améliorer. Ça, la compagnie devra finir par le comprendre."

	Alma	Jonquière	Kénogami
1970	non	7 jours	
1971	56 jours	non	58 jours
1972	12 jours	non	10 jours
1973	Grève 109 jours		
1974	non	non	non
1975	14 jours	31 jours	14 jours 3½ mois (grève local 50)
1976	20 jours	54 jours	39 jours

## Fermeture des Moulins

### La grève est déclenchée chez les moulins de Kénogami, Jonquière et Riverbend

Une grève de 1,900 employés des moulins de Price Brothers

La grève éclate chez Price dans le monde de Price considéré un véritable

"C'est pas d'aujourd'hui qu'y faut se battre contre Price. Moe Papajak j'ai tout vu ça"

La Cie Price travaille pour l'union nationale

ouvri

La grève chez Price

La Cie Price veut rester en l'avec les Unions internationales

Le Progrès 7 décembre

Le devoir d'être 1946

Pourquoi ne pas recourir à la loi des mesurés guerre pour débarrasser le syndicalisme des chefs ouvriers indésirables

# DÉFENDRE LE FRUIT DE NOS LUTTES PASSÉES

Les travailleurs n'ont jamais rien eu gratuitement! Pour obtenir des améliorations dans la qualité de leur vie et de leur travail, les travailleurs ne doivent jamais cesser de lutter. Dans la région du Saguenay Lac St-Jean comme ailleurs. Ainsi, ce n'est pas d'aujourd'hui que les travailleurs à l'emploi de Price rencontrent des difficultés pour négocier une convention collective satisfaisante. En relevant les vieilles découpures de presse, on remarque que ça n'a jamais été facile d'améliorer son sort. Ce que les travailleurs ont réussi à gagner au fur et à mesure des années, ce ne sont

pas des cadeaux que les compagnies leur ont faits. Ils ont dû aller le chercher à bout de bras, par la force des poignets. Depuis près de quarante ans, les travailleurs du papier de la région ont dû faire la grève à plusieurs reprises pour gagner ce qu'ils ont obtenu. Ici comme ailleurs, les travailleurs ne font jamais la grève pour le fun. Il y a toujours, en dessous de tout ça, une question de respect. Aujourd'hui, la compagnie Abitibi, qui a pris le contrôle de Price, veut enlever aux travailleurs de la région ce qu'ils ont obtenu grâce à un syndicalisme militant. Les travailleurs du papier de la région vont défendre ce qu'ils ont!



## PROGRESSION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

1965	\$127,436,000
1966	\$143,569,000
1967	\$142,448,000
1968	\$154,384,000
1969	\$185,710,000
1970	\$180,538,000
1971	\$183,509,000
1972	\$212,326,000
1973	\$229,469,000
1974	\$320,147,000
1975	\$298,917,000

## PROGRESSION DU PROFIT NET

1965	\$11,046,000
1966	\$12,026,000
1967	\$10,615,000
1968	\$7,385,000
1969	\$9,345,000
1970	\$4,086,000
1971	\$1,202,000
1972	\$6,664,000
1973	\$7,787,000
1974	\$31,868,000
1975	\$11,232,000

## OÙ VONT SES REVENUS?

	Bénéfices Distribués aux accumulés actionnaires	
1965	80,910,000	6,515,000
1966	85,354,000	7,583,000
1967	87,626,000	7,300,000
1968	89,182,000	7,300,000
1969	89,743,000	7,384,000
1970	88,743,000	4,871,000
1971	88,960,000	1,118,000
1972	94,012,000	1,612,000
1973	94,012,000	3,591,000
1974	98,208,000	12,054,000
1975	118,592,000	8,193,000

## En prenant le contrôle de Price,

# ABITIBI A FAIT UNE AFFAIRE EN OR, POUR ELLE...

## PAS POUR LA RÉGION

En prenant le contrôle de la compagnie Price dans une opération financière qui se situait aux limites extrêmes de la légalité, la compagnie Abitibi a réalisé une opération en or. Une opération en or pour elle, mais pas pour les travailleurs impliqués ni pour la santé de l'économie régionale.

Une commission parlementaire étudiera sous peu toute cette question mais on peut dès maintenant en regarder les principaux éléments.

### ABITIBI N'A PAS MIS LA MAIN SUR N'IMPORTE QUOI

Endormie, somnolente, la compagnie Price n'a pas vu venir le coup et quasiment du jour au lendemain, la compagnie Abitibi, qui avait une capacité de production sensiblement égale à celle de Price, a pris le contrôle en acquérant, pour environ \$120 millions, la majorité des actions votantes de Price.

Pour Abitibi, il s'agit là d'une aubaine incroyable. Pour bien saisir comment cette opération financière peut être intéressante pour Abitibi, il suffit de signaler, par exemple, qu'il en a coûté \$400 millions pour établir le moulin de St-Félicien, qui doit produire 50,000 tonnes de pâte par année.

Pour moins que le tiers de ce prix, Abitibi a pris le contrôle d'usines qui produisent annuellement 1,169,000 de tonnes de papier, en plus des quatre usines de bois de sciage.

En plus de ces usines, qui permettent à la compagnie Abitibi de "rationaliser" sa production, cette dernière a également mis la main sur d'immenses concessions forestières. Abitibi, qui ne tenait au Québec qu'un territoire de 88 milles carrés, a maintenant accès aux 8,483 milles carrés de concessions forestières détenues par Price.

### ET CE N'EST PAS TOUT.

En s'assurant le contrôle de Price, Abitibi,

en même temps, mettait la main sur des installations hydroélectriques qui ont produit, en 1975, 981,498,200 kilowatts-heures. Grâce aux privilèges que la collectivité québécoise continue d'accorder à des compagnies privées, l'exploitation d'un réseau hydroélectrique privé place des compagnies comme l'Alcan et Price dans une position nettement avantageuse face à leurs concurrents.

Comme on peut le constater, la compagnie Abitibi n'a pas mis la main sur n'importe quoi dans cette opération financière.

### LA SANTE FINANCIERE

Ce n'est pas non plus une compagnie en faillite qu'Abitibi a cueilli à la Bourse. Les tableaux qui apparaissent dans cette page sont éloquentes. Depuis dix ans, la compagnie Price a plus que doublé son chiffre d'affaires. Les profits nets, de leur côté, se sont toujours maintenus à un niveau intéressant.

Par ailleurs, les bénéfices accumulés de Price, en 1965, se situaient à \$80 millions. En 1975, ils avaient atteint \$118 millions. Ce qui signifie qu'en dix ans, Price a gardé pour elle \$38 millions du travail de ses ouvriers. Pendant la même période, elle versait plus de \$66 millions en dividendes aux actionnaires.

### C'EST LA REGION QUI PAIE

Ce qu'il faut comprendre de tout ça, c'est que les \$120 millions qu'Abitibi a dû déboursier sont une véritable aubaine et qu'en plus, c'est Price qui va rembourser son propre achat.

Quant on dit Price, on dit les travailleurs et la région. Où sont en effet les nouveaux investissements promis par Abitibi lors de l'acquisition?

Tout ce qu'on constate, après deux ans, c'est que le moulin de sciage de Falardeau est fermé, que le nombre de travailleurs forestiers a sensiblement diminué.

Combien cela fait-il d'emplois perdus dans la région?

**Les travailleurs d'Abitibi-Price rejettent les offres décisivement Nesbitt, Thomson, Bongard mise sur Papier Abitibi Ltée**

**Le CRD soupçonne qu'Abitibi-Price fait du chantage**

**Les ouvriers d'Abitibi-Price lancent un appel de détresse**

**La tension monte chez Abitibi-Price**  
Une commission parlementaire sur la transaction de Price

*Le bilan de la situation chez les travailleurs forestiers*

*LE QUOTIDIEN (jeudi 3 février 1977) - A 8*





ABITIBI

ABITIBI

ABITIBI

ABITIBI

ABITIBI

**Ce n'est plus Price qui mène.**

**C'est à Toronto**

**qu'on décide maintenant.**

A la table de négociation, les travailleurs s'en aperçoivent.

Au travail, les employés de Price s'en rendent compte.

Depuis qu'Abitibi a pris le contrôle de la compagnie, le pouvoir de décision est loin, beaucoup plus loin qu'auparavant.

En fait, il est à Toronto. Et le bureau de Price à Québec n'est plus qu'une succursale du bureau-chef situé en Ontario.

Cela a des conséquences directes sur la situation économique régionale puisque la compagnie Abitibi peut maintenant planifier sa production sur un plus grand ensemble

et, dans les moments difficiles, concentrer sa production dans les moulins où les coûts de revient sont plus bas.

De même pour les commandes. Abitibi peut maintenant les répartir à un plus large nouveau tandis qu'auparavant, Price devait se servir des moulins et des scieries à sa disposition.

Des décisions comme celles-là, qui affectent l'emploi et les conditions de vie de milliers de familles, sont prises loin, dans des bureaux occupés par des personnes qui ne connaissent rien des besoins de notre région.

**Parce qu'elle produit elle-même son électricité, Price est avantagée par rapport à ses concurrents:**

**Au Québec:**

**\$6,648,887**

**Aux Etats-Unis:**

**\$24,023,196**

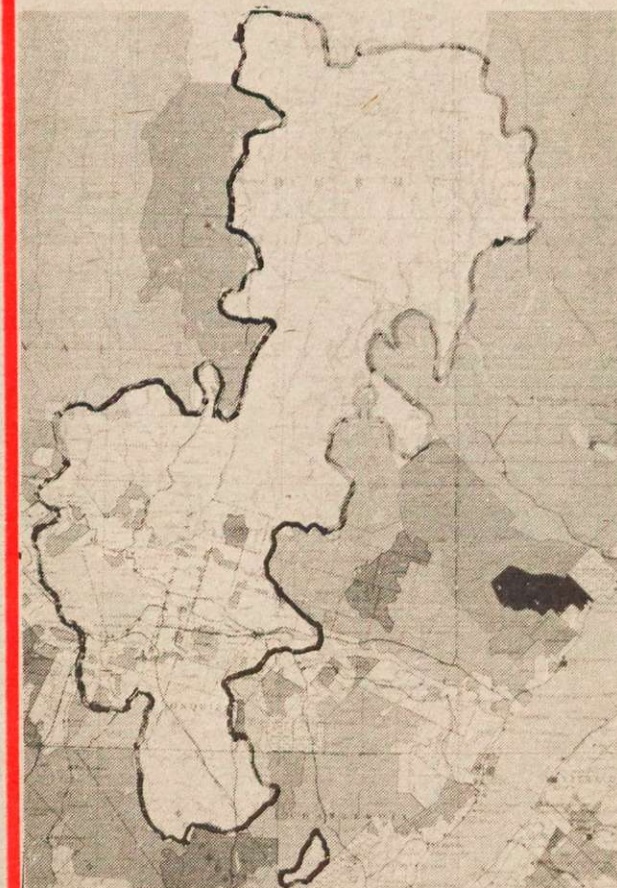
Si Abitibi-Price n'était pas propriétaire de ses installations hydro-électriques et devait comme la majorité de ses concurrents, acheter son énergie électrique de l'Hydro-Québec, cela lui aurait coûté, en 1975, \$6,648,000 de plus qu'il ne lui en a coûté. Si Abitibi-Price avait dû payer le même prix que doivent payer les producteurs de papier aux Etats-Unis pour leur électricité, cela lui aurait coûté, en 1975, \$24,023,196 de plus qu'il ne lui en a coûté.

Ces chiffres sont le résultat d'une étude de Service de recherche de la CSN. Il s'agit de comparer le nombre de kilowatts-heures produits par une compagnie, ce que ça lui coûte, et de comparer ce prix avec ce qu'elle devrait payer si elle achetait son électricité au même taux que les compagnies d'un même secteur.

On comprendra donc rapidement la situation de privilège de telles compagnies face à leurs concurrents. L'Alcan est dans cette situation. Abitibi-Price aussi.

Au Québec par exemple, grâce à ce privilège, une compagnie comme Price part avec une avance de \$6 millions sur ses concurrents; face aux concurrents américains, cette avance est de plus de \$24 millions. Cela devrait servir de réponse aux compagnies qui se plaignent que les salaires des travailleurs du papier au Québec sont plus élevés que ceux des Etats-Unis.

**En prenant le contrôle de Price, Abitibi, qui n'avait que 88 milles carrés au Québec, a mis la main sur les 8,482 milles de forêt détenus par Price.**





# IL NE FAUT PAS ATTAQUER LA FIERTÉ DES TRAVAILLEURS

Ce qui se produit actuellement à Alma est un exemple concret du fait que les compagnies ne comprendront jamais rien à la mentalité des travailleurs et à ce qui s'appelle la fierté d'un travailleur.

Commencées en mars 1976, les négociations piétinent encore, 14 mois plus tard. C'est pour cette raison que les travailleurs ont décidé, en assemblée générale, qu'il ne servait à rien de travailler plus vite que la compagnie négociait.

Mais la compagnie a voulu faire un exemple. Elle s'est attaquée au vice-président du syndicat, Fernand Gagnon, un travailleur à l'emploi de la compagnie depuis 24 ans et qui n'avait jamais fait l'objet de mesures disciplinaires.

Elle le suspendait pour une période indéfinie le 16 mars en donnant comme raison qu'il faisait bien son travail mais qu'il nuisait à ses compagnons de travail. Les travailleurs voulurent quitter le travail sur le champ mais le président du syndicat, qui était sur les lieux, leur demanda de poursuivre le travail et que l'exécutif rencontrerait la direction.

Le gérant refusa alors de discuter du cas en question tant qu'il y aurait des travailleurs dans l'usine. Ces derniers, immédiatement, ont tenu une assemblée qui décida qu'aucun employé ne retournerait au travail tant que Fernand Gagnon ne serait pas réintégré. La compagnie refusa de lever la suspension indéfinie mais ramena cette suspension à quatre jours.

Au mois de mars, les travailleurs d'Alma votaient, dans une proportion de 70 pour cent, à scrutin secret, de ne pas retourner au travail tant que cette question ne serait pas réglée.

Un mois plus tard, la compagnie, croyant sans doute que les travailleurs avaient faibli dans leur détermination, proposa un protocole de retour au travail. Entretemps, elle avait entrepris des poursuites contre le syndicat pour un montant qui se situe aujourd'hui à \$920,000.

Mais la réponse des travailleurs fut encore plus claire qu'au vote précédent. A 79 pour cent, toujours à scrutin secret, l'assemblée générale décidait le 22 avril de ne pas retourner au travail tant que le cas du



"On se laissera pas écraser", ont dit à scrutin secret 79 pour cent des travailleurs de l'usine d'Alma.

vice-président ne serait pas réglé et qu'il n'était pas question pour le syndicat de payer les poursuites prises par la compagnie.

## LA FIERTÉ

Ce qui motive les travailleurs d'Alma, on le voit, ce n'est pas une question de salaire ou de conditions de travail. C'est la fierté.

Ils ont conscience du fait que la compagnie veut briser leur résistance et ne sont pas prêts à rentrer au travail à n'importe quelle condition.

Dans le passé, les travailleurs du papier de la région ont fait la preuve qu'ils ne reculent pas quand une question de principe est en jeu. Une bonne journée, Abitibi-Price va le comprendre et négocier.

**DES  
POURSUITES  
DE \$920,000.**

Plutôt de négocier et de régler les problèmes, Abitibi-Price préfère prendre des poursuites contre le syndicat. A ce jour, ces poursuites totalisent la somme de \$920,000. L'assemblée générale a été très claire: "Il n'est pas question que le syndicat paie ces poursuites."



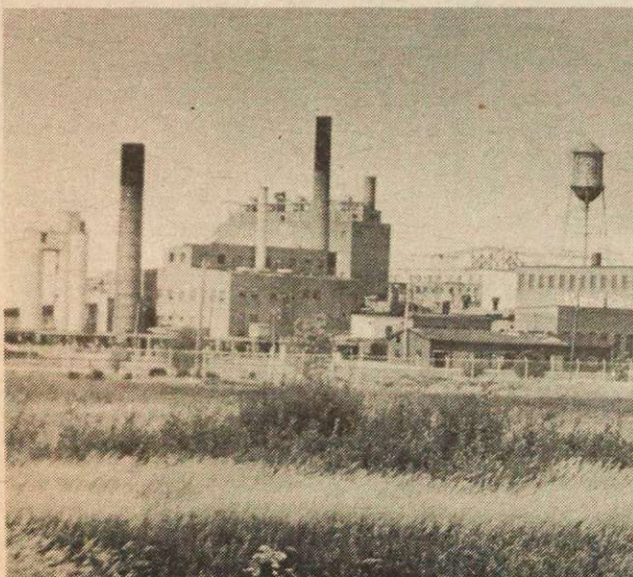
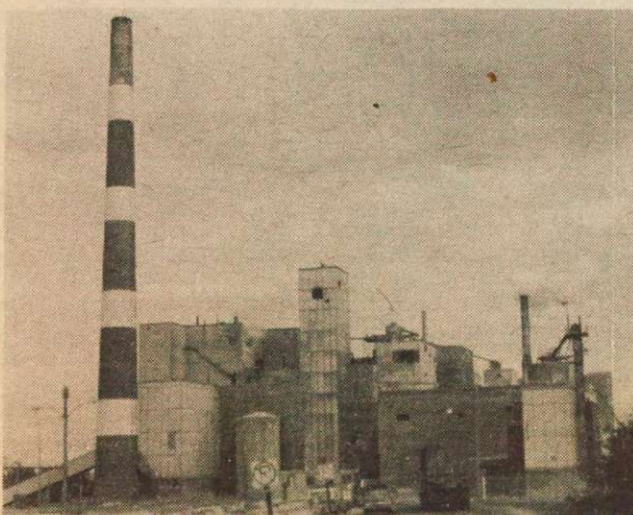
Au micro, le négociateur de la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt [CSN] Henri Vachon. Autour de lui, le vice-président Jocelyn Ouellet, le perma-

ment de la CSN dans la région Clément Dufour et le président du syndicat d'Alma Jean-Claude Martel.



**QUAND  
ON A NEGOCIÉ  
NOTRE DERNIÈRE CONVENTION  
EN 1973  
LA TONNE DE PAPIER  
SE VENDAIT \$160  
AUJOURD'HUI LA TONNE  
DE PAPIER EST VENDUE \$305**

Au moins un travailleur sur quatre est sans emploi dans la région.  
Des usines ferment.



Certaines d'une façon temporaire; d'autres pour plus longtemps.

On peut, bien sûr, parler du système économique dans lequel on vit d'une façon abstraite.

Mais le problème, c'est que c'est dans le concret que les difficultés sont vécues, et c'est à tous les jours que des hommes et des femmes voient leur dignité prise d'assaut par le chômage, les mises à pied, les incertitudes que les compagnies laissent planer.

C'est justement de cette dignité dont parlent les évêques du Québec dans l'article ci-contre.

**C'EST IMPORTANT**

C'est important de comprendre cela parce que c'est finalement, la plupart du temps, ce qui entre en ligne de compte quand des travailleurs doivent prendre une décision extrêmement engageante, comme celle de faire la grève, par exemple.

Il peut paraître en effet paradoxal, à première vue, de voir des travailleurs décider de se mettre en grève dans une région où tellement de travailleurs n'ont pas d'emploi. "Pourquoi se plaignent-ils, ils ont une bonne job", diront certains.

C'est justement parce que des facteurs autres que ceux-là sont présents que des travailleurs, comme ceux du moulin d'Alma par exemple, peuvent prendre la décision de ne rentrer au travail que lorsque les questions de principe auxquelles ils tiennent auront été réglées.

On ne rencontre pas souvent de travailleurs qui font la grève pour le plaisir de la chose; si les travailleurs des moulins de Kénogami et de Jonquière peuvent signer une convention collective à leur goût, il est sûr qu'ils ne se priveront pas de leurs salaires pour le plaisir. Mais ce n'est pas toujours aussi facile, et la tentative que fait actuellement Abitibi d'enlever aux travailleurs du papier de la région des gains qu'ils ont acquis de haute lutte par le passé est une atteinte directe à leur fierté, à leur dignité.

Depuis deux ans, soit depuis qu'Abitibi a pris le contrôle de Price, c'est toute la région qui en paie les conséquences en terme d'emplois perdus, de fermetures d'usines et d'investissements qui ne se font pas.

**ON  
EST PAS  
POUR S'LAISSER  
PASSER  
UN  
SAPIN**

**LA DIGNITÉ  
DE L'HOMME  
N'A PAS  
DE PRIX**

- LES EVÊQUES DU QUÉBEC

A l'occasion du 1er mai, fête internationale des travailleurs, l'Assemblée des évêques du Québec faisait une déclaration qui prend une signification particulière quand on l'applique à la situation économique de la région.

Les évêques du Québec y dénonçaient, entre autres, le chômage et les fermetures d'usines.

"Une solidarité de plus en plus grande se manifeste au Québec entre les travailleurs qui donnent leurs bras pour le développement de la société. Elle s'exprime depuis quelques années par la célébration du 1er mai: les travailleurs y fêtent leurs luttes et leurs revendications, mais surtout leur dignité. Nous nous en réjouissons: c'est un signe de vitalité.

Pourtant, cette année, tous n'auront pas le coeur en fête. Un travailleur sur dix, chez nous, est sans emploi. Un jeune sur cinq, au sortir de l'école, ne sait pas où engager ses énergies. Les familles en sont ébranlées et le fardeau social de l'Etat s'alourdit. Le travailleur, lui, y perd de sa dignité.

Dans une société pleine de ressources, de nombreuses usines ferment. Des travailleurs expérimentés s'étaient bâtis, tant bien que mal, une situation économique et sociale d'où ils tiraient une sécurité essentielle. Sans qu'on leur ait demandé leur avis, sans même les avoir prévenus suffisamment à l'avance, ils se retrouvent sans nom parce qu'ils sont chômeurs".



